

TOURISME | Présentation et signature de la charte "Bienvenue grimpeur"



Avec 68 sites de pratique, 2600 voies d'escalade (dont 2 grandes voies de renommée internationale) et 3 sites de blocs, l'Ariège s'impose comme une terre de grimpe pour les amateurs de verticalité. L'Ariège est ainsi **le 4^e département de France** en nombre de kilomètres de voies, et **le premier d'Occitanie et des Pyrénées**.

Engagé dans la structuration de sa filière escalade, le Conseil départemental de l'Ariège anime un travail collectif destiné à développer localement une véritable culture de l'escalade et à améliorer l'accueil de ses pratiquants. Le Département vient ainsi de se doter d'une charte d'accueil « Bienvenue grimpeur » destinée aux hébergeurs touristiques.

Christine Téqui, Présidente du Conseil départemental de l'Ariège et Michel Pichan, Président de l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées vous invitent à assister au lancement de cette charte, le :

Mardi 9 juin à 10h45 au Camping du Sédour à Surba

Programme de l'événement :

- Présentation de la charte
- Signature de la charte par des hébergeurs
- Échanges avec la presse
- Cocktail convivial

Ariege Le Departement

Invitation presse

Le 02/06/2026 16:54

En amont de l'événement, une démonstration d'escalade sera organisée à 9h sur le site du Calamès (RV sur le parking à la sortie de Bédeilhac), avec une intervention de l'ANA-CEN sur la biodiversité des falaises.

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr